



Conseil Communautaire
22 février 2018
Champvans – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 68
Nombre de procurations : 11
Nombre de votants : 79
Date de la convocation : 14 février 2018
Date de publication : 02 mars 2018

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : JL Bouchard, D. Bernardin, JM. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, G. Soldavini, JC Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, JC Lab, G. Chauchefoin suppléé par C. Jeandot, A. Albertini, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, JP Cuinet, I. Delaine, C. Demortier, A. Douzenel, F. Dray, T. Druet, JP. Fichère, I. Mangin, JB. Gagnoux, I. Girod, A. Hamdaoui, P. Jaboviste, N. Jeannet, P. Jobez, JP Lefèvre, C. Nonnotte-Bouton, JM Sermier, JC. Wambst, S. Calinon, JL. Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry suppléée par C. Belfatmi, P. Jacquot, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS. Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, E. Saget, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. François, G. Coutrot suppléé par G. Ginet, M. Boué, JM. Daubigny, M. Hoffmann, R. Curly suppléé par JF Dumont, J. Lagnien.

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 07/18

Objet

Bilan foncier 2017

Secrétaire de séance

Jean-François DUMONT

Rapporteur :

Jean-Claude LAB

Délégués absents ayant donné procuration :

D. Germond à JM Sermier, J. Gruet à F. Dray, S. Hédin à L. Bernier, S. Kayi à JB Gagnoux, S. Marchand à S. Champanhet, J. Péchinot à P. Jaboviste, I. Voutquenne à JP Lefèvre, H. Prat à G. Jeannerod, J. Drouhain à M. Boué, C. Hanrard à JM Daubigny, P. Tournier à G. Fumey.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

C. Crétet, M. Berthaud, E. Schlegel, C. Mathez, V. Chevriaux.

En vertu de l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire est tenu de délibérer tous les ans sur le bilan des transactions immobilières décidées au cours de l'exercice précédent. En 2017, l'assemblée délibérante s'est prononcée sur sept dossiers fonciers dont trois acquisitions et quatre cessions.

La première acquisition décidée en 2017 portait sur la rétrocession d'un terrain de 1000 m² non valorisé sur le lotissement à vocation artisanale « Vernier-Melloni » en zone d'activités des Grandes Epenottes. Ce transfert de propriété a été réalisé pour la somme de 13 000 euros.

Les deux autres appropriations résultent de la nouvelle compétence de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en matière d'aménagement et de commercialisation des zones d'activités (loi NOTRe). Ainsi, plusieurs parcelles non bâties ont été achetées aux Communes de Dole et de Tavaux, en vue de les revendre. Le premier achat concerne une parcelle non bâtie de 7 097 m², dépendante de la zone d'activités des Grandes Epenottes à Dole et la seconde acquisition concerne un terrain de 1 943 m² sur la Commune de Tavaux.

Parmi les cessions approuvées l'année dernière, deux avaient pour objet l'implantation et le développement d'activités économiques en zones d'intérêts communautaires sur les communes de Foucherans (« les Chauchoux ») et de Saint-Aubin (le Pré de Bresse). Ces ventes portant sur une surface cumulée de 11 300 m² ont généré une recette de 176 000 €.

Les deux autres transactions, citées ci-dessus, interviennent dans le cadre de la loi NOTRe, à savoir la revente des parcelles cédées par les communes de Dole et de Tavaux, soit pour la première vente 7 097 m² pour un montant de 267 556,90 € destinée à la construction de locaux d'accueil et d'hébergement pour l'Établissement Public Educatif et Social (ETAPES) et pour la seconde vente

1 943 m² ont été vendus pour un prix total de 108 808 € destiné à l'extension d'une activité commerciale à Tavaux (S.C.I. T.S.V.S).

Aujourd'hui, 2 dossiers ont fait l'objet d'un acte authentique.

Le Conseil Communautaire **PREND ACTE** du bilan foncier 2017 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Fait à Champvans
Le 22 février 2018
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Trésorerie Principale